



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2310 594

Le 8 novembre 2023

OBJET : **Voire demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les cas de rage au volant**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 26 octobre 2023, visant à obtenir les renseignements suivants :

- **Nombre de cas de rage au volant signalés sur l'ensemble du territoire de la Sûreté du Québec pour chacune des six dernières années, et ce, jusqu'au 26 octobre 2023;**
 - o **Données ventilées par année et pour chacun des cas, préciser si des personnes ont été légèrement blessées, gravement blessées ou décédées.**

Nous vous transmettons ci-dessous, en conformité avec la *Loi sur l'accès*, un tableau faisant état des données que nous sommes en mesure d'associer aux cas de rage au volant, et ce, depuis 2017.

Toutefois, il est à noter que ces données sous-évaluent certainement le portrait réel puisque l'indicateur de rage au volant peut être extrait de nos systèmes d'information uniquement lorsqu'il y a une victime d'inscrite au dossier. Par conséquent, les infractions qui ne permettent pas d'inscrire une victime (exemples : conduite dangereuse (sans collision), conduite imprudente, méfait sur véhicules, etc.) ne peuvent pas être comptabilisées dans les données de rage au volant.

Nombre de dossiers de cas de rage au volant sur le territoire de la Sûreté du Québec

Niveau de gravité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Janvier à novembre 2023
MORT						1	
BLESSURES GRAVES	2	1	1	3	3	1	
BLESSURES LEGERES	50	61	56	44	66	52	45
INCONNUE	7	10	8	1	4	6	3
AUCUNE BLESSURE	114	110	109	117	137	126	123

Source: Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour le: 2023-11-03

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne soient pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels